

# Quelle est la relation entre la providence et le péché?

ÉTUDES DANS LA 1689 – PARTIE 29

~ 1689 5.4-6 ~

*Dieu contrôle le péché sans que la responsabilité morale soit annulée ; il le fait concourir au plus grand bien, c'est-à-dire la manifestation de sa gloire. ~ Genèse 50.20*

Quelle est la relation entre la providence et le péché? Les paragraphes 4 à 6 de la confession de foi répondent à cette question sous trois angles différents. Le paragraphe 4 donne l'angle général de la relation entre la providence de Dieu et le péché des créatures. Les paragraphes 5 et 6 appliquent spécifiquement cette réalité à deux catégories de personnes : les enfants de Dieu (par. 5) et les réprouvés (par. 6). Regardons dans cet ordre les trois angles.

(Par. 4) La toute-puissance de Dieu, sa sagesse insondable et sa bonté infinie se manifestent dans sa providence, de sorte que son conseil déterminé s'étend même jusqu'à la première chute et à toutes les autres actions coupables des anges et des hommes. Et cela, non en les permettant seulement, mais il les tient en bride selon sa très grande sagesse et puissance, les ordonne et les gouverne de multiples façons, à ses fins, qui sont très saintes. Cependant, il le fait de manière à ce que le caractère pécheur des actes vienne seulement des créatures et non de Dieu, qui est très saint et très juste, et ne peut ni être l'auteur du péché, ni l'approuver.

Bien sûr en affirmant l'universalité de la providence divine aux paragraphes 1 à 3, les péchés étaient de facto inclus. Cependant les théologiens qui ont écrit cette confession de foi ont jugé qu'il était nécessaire d'être plus précis sur cette question. Retenons trois choses. Premièrement, la providence de Dieu s'exerce sur le péché de l'homme, non pas sur certains péchés, mais sur tous les péchés de la « première chute » jusqu'à « toutes les autres actions coupables des anges et des hommes. » Deuxièmement, le mal n'arrive pas par une simple permission de Dieu. Ces péchés, Dieu « les ordonne et les gouverne de multiples façons ». C'est beaucoup plus qu'une permission passive ou une volonté tacite, le bras de Dieu y est entièrement souverain, mais « à ses fins, qui sont très saintes ». Troisièmement, seules les créatures sont pécheresses, Dieu demeure saint, juste et opposé au péché.

*Notre logique voudrait qu'un Dieu saint, bon et tout-puissant ait empêché le mal d'exister. Mais la logique du Dieu saint, bon et tout-puissant a voulu que le mal existe sans qu'il en soit l'auteur et dans le but de manifester sa gloire. Ainsi, « la toute-puissance de Dieu, sa sagesse insondable et sa bonté infinie se manifestent dans sa providence » non seulement par le bien, mais aussi par le péché. Notre compréhension de la providence divine doit nous amener à reconnaître, non pas que le mal est bon, mais bien que ce soit une bonne chose que le mal existe, car Dieu l'a voulu ainsi et l'utilise pour le bien.*

Nous ne disons pas *felix culpa* (heureuse faute) ; le péché de l'homme est maudit. Cependant, ce que les hommes ont médité en mal, Dieu l'a médité en bien : le péché originel

(Rm 5.16), le péché des frères de Joseph (Gn 50.20) ; la mort de Jésus (Ac 2.23). Le péché n'a rien de bon en lui-même, mais la puissance, la bonté et la sagesse de Dieu sont telles que le péché, tout en étant absolument mal, devient une bonne chose dans le plan de Dieu. N'est-il pas digne de toutes les louanges lui qui fait de telles merveilles? Voici comment Dieu utilise le péché dans la vie de ses enfants :

(Par. 5) Dans sa très grande sagesse, sa justice et sa grâce, Dieu, souvent, expose, pour un temps, ses propres enfants à de multiples tentations et aux corruptions de leurs propres cœurs, afin de les châtier pour leurs péchés antérieurs, ou pour leur révéler la force cachée de la corruption et de la tromperie de leur cœur, afin qu'ils en soient humiliés. Son but est de les amener à une dépendance plus étroite et constante de lui et de son appui ; il les rend plus vigilants face à toutes occasions futures de péché, et pour d'autres objectifs justes et saints. Ainsi, tout ce qui arrive à ses élus leur arrive selon son dessein, pour sa gloire et leur bien.

*Il est important de faire la distinction entre la colère de Dieu contre le péché et le châtement paternel de Dieu.* L'Écriture enseigne qu'il n'y a « aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ » (Rm 8.1) ; tout en enseignant que : « le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il frappe de la verge tous ceux qu'il reconnaît pour ses fils » (Hé 12.6). Il y a une différence éternelle entre ces deux réalités. Donc, Dieu utilise la corruption rémanente de ses fils et de ses filles pour faire grandir leur sainteté, leur humilité et leur dépendance envers leur Père. Si ses enfants ne peuvent jamais dire : « Péchons afin que la grâce abonde! » (Rm 6.1) ; en revanche, ils s'écrient : « Toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu! » (Rm 8.28). La providence agit cependant différemment avec le péché de ceux qui n'aiment pas Dieu et, bien qu'elle le fasse concourir à la gloire du Seigneur, elle le fait concourir à la ruine du pécheur.

(Par. 6) Quant à ces personnes méchantes et impies que Dieu, le juste juge, aveugle et endurecit pour leur péché antérieur, non seulement il leur refuse sa grâce par laquelle elles auraient pu avoir l'intelligence éclairée et le cœur travaillé, mais parfois, il leur reprend les dons qu'elles avaient et les livre à des réalités que leur corruption transforme en occasions de péché. De plus, il les abandonne à leurs propres convoitises, aux tentations du monde et au pouvoir de Satan, en vertu de quoi elles s'endurcissent elles-mêmes, par les mêmes moyens dont Dieu se sert pour en assouplir d'autres.

Je me souviens du commentaire humoristique d'un chrétien qui ne croyait pas à la souveraineté de Dieu. Il me dit : « Eh bien! je remercie Dieu de ne pas m'avoir prédestiné à être calviniste... » Je lui rétorquai : « Tu as tort, car Dieu ne tient pas pour innocents ceux qu'il livre à l'endurcissement! » Dieu utilise l'endurcissement de ses enfants pour les rendre plus humbles par l'effet de sa grâce. Mais pour ceux qui n'ont pas reçu la grâce de Dieu, leur cœur est endureci par l'effet du péché qui attire sur eux la condamnation. Et bien sûr, cela n'échappe pas à la main providentielle de Dieu selon ce que l'Écriture enseigne d'un bout à l'autre : Ex 8.15, 32 ; Dt 2.30 ; 29.4 ; Ps 81.11-13 ; Es 6.9-10 ; Mt 13.11-13 ; Rm 1.24, 26, 28 ; 2 Th 2.10-12. Certains diront : « Dieu n'est-il pas injuste de blâmer des pécheurs? » L'Écriture répond (Rm 9.20) : « O homme, toi plutôt, qui es-tu pour contester avec Dieu? Le vase d'argile dira-t-il à celui qui l'a formé: Pourquoi m'as-tu fait ainsi? »

Les réprouvés pourraient être vus comme des victimes de la providence de Dieu, si Dieu était tenté par le mal et tentait lui-même les hommes, mais ce n'est pas le cas (Jc 1.13). *N'oublions pas que la main souveraine, en opérant la réprobation, « le fait de manière à ce que le caractère pécheur des actes vienne seulement des créatures et non de Dieu ».* Souvenons-nous que la providence divine qui endurec les hommes pour les condamner s'opère « sans faire violence à la volonté de sa créature, et sans que la liberté, la contingence ou les causes secondes soient exclues ». Tremblons devant un tel Dieu! Implorons sa miséricorde afin qu'il ne nous livre pas à notre péché. Même nous qui sommes ses enfants, supplions-le de nous préserver de notre mauvais cœur.